

Jean-Nicolas Despland

SAVOIR, FAIRE ?

LES RELATIONS CHIMÉRIQUES
DE LA PSYCHANALYSE
AVEC LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE
ET L'UNIVERSITÉ EN SUISSE ROMANDE

EXTRAIT

Tribune psychanalytique, 10, pp. 152-156

[...]

152

Chef de service, professeur et psychanalyste : une chimère ?

Les liens qui se sont tissés entre institutions de psychiatrie publique, université et psychanalyse se trouvent incarnés par des personnes et par des institutions qui les légitiment. Des années 60 au milieu des années 80, à Lausanne, les 3 chefs de services universitaires, Christian Muller à l'hôpital de Cery, Pierre-Bernard Schneider à la Policlinique psychiatrique de Lausanne et René Henny au Service médico-pédagogique, sont psychanalystes et membres ordinaires de la SSPsa. À Genève la situation est différente : Julian de Ajuriaguerra soutient le développement de la psychanalyse dans les institutions, mais n'est pas psychanalyste lui-même. Plus tardivement, plusieurs médecins chefs seront psychanalystes et membres de la SSPsa. La situation est plus proche de celle de Lausanne en ce qui concerne la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, avec plusieurs générations de chefs de service qui sont membres de la Société de psychanalyse.

Comment est-il possible de se positionner comme psychanalyste, dans la référence à un inconscient dynamique se manifestant dans la singularité de chaque transfert, avec à l'arrière plan le pouvoir supposé du chef de service et le rapport au savoir associés à la fonction professorale ? L'un comme l'autre ne semblent guère pouvoir se dissoudre dans une interprétation de transfert touchant au lien hiérarchique ou à la nécessité d'une évaluation par des notes ! Au-delà des corpus théoriques, cliniques et techniques, au-delà des exigences de formation, il semble patent que les modèles identificatoires mis en place n'ont pu que mélanger de manière inextricable pouvoir institutionnel, savoir académique et référence à l'inconscient.

La figure de la chimère peut illustrer quelques aspects de cette construction sociale et institutionnelle. Dans la mythologie grecque, il s'agit une créature fantastique, composée de plusieurs animaux. Elle est généralement décrite comme ayant une tête de lion, un corps de chèvre et une queue de serpent, crachant du feu et dévorant les humains. Fille de Typhon et d'Échidna, elle ravageait la région de Lycie (en Asie mineure), quand le héros Bellérophon reçut l'ordre de la tuer. Il y parvint en chevauchant Pégase, le cheval ailé.



153

Illustration I : Chimère (vase grecque, 560-550 av. J. C., Paris, Musée du Louvres A478)

Être *Chef de service* et *professeur à l'université* font se rencontrer le pouvoir médical et la défense par l'université d'une position indépendante et critique au travers de l'enseignement et de la recherche. Être *Professeur à l'université* et *psychanalyste* pose la question d'une formation à la psychanalyse et à la métapsychologie sans expérience clinique, condamnée à tourner dans le vide ou à prendre une fonction idéologique. Être *Chef de service* et *membre formateur d'une société de psychanalyse* voit s'engrener hiérarchie hospitalière et hiérarchie psychanalytique (cette dernière sous la forme d'une dénégation ou d'un déni), normes administratives des institutions publiques et critères de reconnaissance des sociétés de psychanalyse.

En clair, le chef de service se trouvait être le principal garant du lien entre le soin, l'université et la psychanalyse. C'est à titre personnel qu'il incarnait pouvoir et savoir sur la psychanalyse

institutionnelle. Dans cette constellation, son appartenance à la SSPsa contribuait de facto à justifier sa position universitaire et hospitalière. Il tirait sa légitimité d'un modèle qui rendait sa situation impensable dans le champ même de la psychanalyse et qui ne pouvait être remis en question sur le plan institutionnel et politique par l'hôpital ou l'université.

Pourquoi parler de chimère, de cet assemblage entre plusieurs animaux qui n'en sont qu'un? Rétrospectivement, le travail de nos aînés est impressionnant et dénote des capacités entrepreneuriales remarquables. Il a fortement contribué à développer une tradition psychothérapique en psychiatrie dont les usagers ont pu profiter. Une partie du problème qu'ils nous ont légués nous semble venir de l'absence de réciprocité, voire de la nature fondamentalement asymétrique des échanges entre psychiatrie et psychanalyse, entre psychiatres d'institutions et psychanalystes organisés en sociétés, entre institutions de psychiatrie publique et sociétés de psychanalyse, comme si le modèle de la cure régissait aussi les rapports institutionnels.

La même année que sa conférence traitant de l'avenir de la psychanalyse, soit en 1919, Freud rédigeait un court article *Faut-il enseigner la psychanalyse à l'université?* qui dessine cette représentation asymétriques des rapports entre université et psychanalyse, ainsi qu'une conception pour le moins utilitariste de la psychiatrie: « *L'analyste ne peut que se montrer satisfait de voir l'enseignement universitaire inscrire la psychanalyse à son programme, mais lui-même peut se passer de l'université sans aucun inconvénient* ». Un peu plus loin, il émet l'avis que la psychanalyse peut préparer à la psychiatrie et s'appliquer utilement aux domaines « *de l'histoire, de la littérature, de la mythologie, l'histoire des civilisations, de la religion, la philosophie, etc.* ». Enfin, il estime que « *pour la recherche l'enseignant en psychanalyse n'aura besoin que d'un dispensaire [...]* » alors que « *pour une pratique psychanalytique de la psychiatrie, un service psychiatrique serait également nécessaire* ».

Cette description donne l'impression que les psychanalystes mettent volontiers leur expérience au service d'autrui pour autant qu'on le leur demande, mais qu'ils se suffisent à eux-mêmes dans l'exercice de leur pratique. De demande explicite ou implicite adressée par la psychanalyse ou les psychanalystes à la société-

té, à l'université ou à la psychiatrie, peu de traces. Associé à cette position unilatéraliste et littéralement asociale, nous associons volontiers le mythe d'une assemblée, les psychanalystes regroupés en société, qui pourrait faire l'économie d'une réflexion sur le pouvoir : « [...] la lucidité analytique se paye d'une bien étrange cécité, puisque c'est un aveuglement à cela même qui est au principe de son pouvoir et de son rapport au pouvoir » (Castel 1983).

Jean Peuch-Lestrade (2011) tient des propos analogues à ceux de R. Castel : « Mon hypothèse est donc que les psychanalystes ont pu s'organiser en sociétés, mais qu'ils ne passent pas au registre politique. Comme seul l'espace politique permet l'apparition et l'expression de la singularité de chacun à égalité et parmi les autres, ils n'investissent donc pas la pluralité humaine qui en est le principe organisateur ».

D'une manière un peu différente, Piera Aulagnier traite aussi de cette asymétrie des échanges des psychanalystes organisés en sociétés avec le monde extérieur dans son article *Sociétés de psychanalyse et psychanalyste de société* (1969). Dans ce texte très riche, qu'il est difficile de résumer sans le trahir, elle distingue soigneusement les échanges au sein de la société de psychanalyse – sous-titré *L'intra-muros: didactique ou transmission et formation* – de ceux qui conditionnement implicitement les relations entre une société de psychanalyse et l'extérieur – sous-titré *L'extra-territorial: société de psychanalyse et société de demande* –. Elle souligne les dangers de ne pas prendre en compte que les psychanalystes et les sociétés de psychanalystes occupent *de facto* des positions et des fonctions dans la société. Penser qu'il est possible de les neutraliser, comme les effets de transfert pourraient idéalement être neutralisés au sein d'une société de psychanalyse, est illusoire. C'est surtout courir le risque de voir leurs effets se déployer sans pouvoir les prévenir, les accompagner ou les empêcher.

Le titre de psychiatre psychothérapeute FMH, la reconnaissance de la psychanalyse comme modèle officiel de psychothérapie en psychiatrie, l'exigence légale d'une expérience personnelle concrétisent juridiquement et institutionnellement ce que Piera Aulagnier dénomme « l'induction extra-territoriale » d'une demande d'analyse. Les motifs d'entreprendre une analyse ne sont pas neutres et surtout ne se dissolvent pas dans une

interprétation de transfert du fait même de leur valorisation sociale et professionnelle. Comme P. Aulagnier le formule, il y a une « contrepartie à payer », qu'elle associe d'abord à une exigence de lucidité. Cela suffit-il ?

Non, et ce pour deux raisons. D'une part la reconnaissance du titre de psychanalyste a une fonction de légitimation sociale qui échappe aux processus de validation des titres FMH et FSP. D'autre part, le développement des pratiques psychanalytiques dans le champ des cursus FMH et FSP, de même que dans les pratiques institutionnelles de soins, conduit inexorablement à une demande des psychanalystes et des sociétés de psychanalyse face aux protagonistes du soin, individus et institutions. Les psychanalystes et les sociétés de psychanalyse ne peuvent échapper au débat social portant sur la politique de la psychanalyse.

Un dialogue critique est nécessaire pour que l'évolution des pratiques psychanalytiques contemporaines soit prise en compte et assumée. Sociétés de psychanalyse, institutions de psychiatrie publique et instituts universitaires et ont à la fois un intérêt commun pour cette discipline et des intérêts spécifiques à défendre. Les questions soulevées concernent autant la place de la psychanalyse dans le champ du soin et des traitements remboursés par l'assurance maladie que l'impact de la médicalisation des pratiques psychothérapeutiques sur la psychanalyse « pure », qu'on la réfère à la cure type en l'absence d'un tiers payant ou à l'expérience personnelle à but de formation.

[...]